

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
PARTIE I- LA GENÈSE DE L'OBLIGATION <i>IN SOLIDUM</i> . . .	9
Titre 1- L'émergence historique de l'obligation <i>in solidum</i> . . .	11
Chapitre 1- Le droit romain et l'Ancien droit français	11
Section 1- Le droit romain : naissance de l'obligation <i>in solidum</i>	12
Section 2- L'ancien droit français : renaissance, fusion et confusion	15
Chapitre 2- Le droit français et le droit québécois modernes	19
Section 1- Le droit français moderne : la réelle naissance de l'obligation <i>in solidum</i>	19
1. La création d'une solidarité jurisprudentielle	22
1.1 Coexistence de dettes contractuelles unies par l'usage ou la loi – codébiteurs d'un même contrat	23
1.2 Les coauteurs d'un même préjudice	25
1.3 Les coresponsables d'une obligation alimentaire ou ménagère	36
1.4 Les hypothèses de co-adjonction de situations juridiques successives	40
2. La lente consécration de l'obligation <i>in solidum</i> . . .	41

XXVI L'OBLIGATION *IN SOLIDUM* EN DROIT PRIVÉ QUÉBÉCOIS

Section 2- La timide réception en droit québécois avant l'an 2000	47
1. La période avant 1960	48
2. La parenthèse causée par l'arrêt <i>Blumberg</i> (1960 à 1970)	56
3. Une accalmie jurisprudentielle à la fin du XX ^e siècle (1971 à 2000)	60
4. L'explosion jurisprudentielle de l'an 2000	64
Titre 2- L'émergence conceptuelle de l'obligation <i>in solidum</i>	69
Chapitre 1- La recherche d'un champ d'application.	69
Section 1- La référence primaire : son champ d'application en droit privé français	70
1. Le champ d'application traditionnel	71
2. Le champ d'application proposé par le Rapport Catala.	72
3. Le champ d'application proposé par les projets européens.	76
3.1 Les <i>Principes Lando</i>	76
3.2 Le <i>Projet Gandolfi</i>	77
3.3 Le <i>Projet Von Bar</i>	79
Section 2- Le champ d'application traditionnel de l'obligation <i>in solidum</i> dans les juridictions de droit civil et en droit de tradition anglaise	80
1. Dans les juridictions de tradition civiliste	80
1.1 Négation complète de l'obligation <i>in solidum</i>	81
a) Adoption d'une présomption générale de solidarité	81
b) Adoption de l'obligation <i>in solidum</i> en tant que source de la solidarité.	82
1.2 Négation partielle de l'obligation <i>in solidum</i>	84

1.3 Reconnaissance partielle de l'obligation <i>in solidum</i>	85
1.4 Pleine reconnaissance de l'obligation <i>in solidum</i>	86
a) Codification implicite	86
b) Codification explicite	86
2. Dans les juridictions de droit de tradition anglaise.	88
Chapitre 2- La recherche d'une définition	108
Section 1- Les différentes visions et conceptions de l'obligation <i>in solidum</i>	109
1. La vision classique	109
1.1 Les interactions entre l'obligation <i>in solidum</i> , la solidarité et l'indivisibilité.	109
1.2 La théorie de la solidarité imparfaite	115
2. La vision moderne	121
Section 2- Proposition d'une vision et d'une définition	127
Conclusion de la Partie I	138
PARTIE II- LA MISE EN ŒUVRE DE L'OBLIGATION <i>IN SOLIDUM</i>	141
Titre 1- Le régime de l'obligation <i>in solidum</i>	143
Chapitre 1- Les effets principaux de l'obligation <i>in solidum</i>	144
Section 1- Les relations entre le créancier et les débiteurs.	144
1. Le lien d'obligation et la transmission de la dette en cas de décès	145
2. Les exceptions opposables au créancier	148
2.1 Les exceptions communes	149
a) Les exceptions applicables	149

XXVIII L'OBLIGATION *IN SOLIDUM* EN DROIT PRIVÉ QUÉBÉCOIS

(i)	Le paiement.	150
(ii)	La novation	150
(iii)	La faute de la victime	151
(iv)	La force majeure en matière de responsabilité civile	152
b)	Les exceptions non applicables	153
(i)	La prescription extinctive	153
(ii)	L'impossibilité d'exécuter	155
(iii)	La remise tacite de dette	156
2.2	Les exceptions personnelles	157
a)	La compensation et la confusion.	158
b)	La remise expresse	160
2.3	Les exceptions purement personnelles	161
Section 2-	Les relations entre les débiteurs	166
1.	Les principes généraux	167
2.	Appendice – des situations particulières	175
2.1	Les débiteurs <i>in solidum</i> non tenus <i>a</i> <i>posteriori</i> à la dette	175
2.2	L'obligation <i>in solidum</i> inégale	178
Chapitre 2-	L'absence d'effet secondaire de l'obligation <i>in solidum</i>	179
Section 1-	Première nuance : les effets secondaires qui avantagent les débiteurs <i>in solidum</i>	182
Section 2-	Seconde nuance : les obligations <i>in solidum</i> à unité d'objet	185
Titre 2-	Le champ d'application de l'obligation <i>in solidum</i>	187
Chapitre 1-	Exposé analytique et critique du champ d'application de la solidarité québécoise	187

Section 1- La solidarité en droit civil	188
1. L'état actuel du droit québécois	188
1.1 Les principes généraux	188
1.2 Le champ d'application des articles 1480 et 1526 du <i>Code civil du Québec</i>	196
a) L'article 1526 du <i>Code civil du Québec</i> . . .	196
b) L'article 1480 du <i>Code civil du Québec</i> . . .	202
2. L'état idéal du droit québécois	206
2.1 Les principes généraux	206
2.2 La genèse des articles 1480 et 1526 du <i>Code</i> <i>civil du Québec</i>	211
a) L'article 1526 du <i>Code civil du Québec</i> . . .	211
b) L'article 1480 du <i>Code civil du Québec</i> . . .	213
(i) L'article d'Albert Mayrand (1958) . . .	214
(ii) Le Rapport du Comité du droit des obligations de l'O.R.C.C. – 1975 . . .	214
(iii) Le Rapport de l'Office de révision du Code civil – 1977	216
(iv) L'Avant-projet de loi : loi portant réforme au <i>Code civil du Québec</i> du droit des obligations de 1987 . . .	217
(v) Le mémoire du Barreau du Québec (1988)	221
(vi) La première lecture du Projet de loi 125 (1990)	222
(vii) La version finale du <i>Code civil du</i> <i>Québec</i>	226
(viii) Tableau synthèse et conclusion . . .	226
2.3 Vision finale à adopter et propositions	232

a)	L'interprétation restrictive de l'article 1526 du <i>Code civil du Québec</i>	232
b)	L'interprétation restrictive de l'article 1480 du <i>Code civil du Québec</i>	234
Section 2-	La solidarité en droit de l'entreprise.	238
Chapitre 2-	L'espace disponible et souhaitable pour l'obligation <i>in solidum</i>	249
Section 1-	Dans une perspective théorique	250
1.	Les situations jurisprudentielles	250
1.1	Les coresponsables d'une même dette	250
a)	La négligence multiple	253
b)	Les fautes subsidiaires.	258
c)	La responsabilité contractuelle du fait d'autrui	262
1.2	Les débiteurs tenus en vertu d'un même contrat	264
2.	Les hypothèses législatives – Des obligations à l'in- tégralité d'une dette prévues par le législateur . . .	269
2.1	Mentions explicites	270
a)	Des articles prévoyant une responsabi- lité à toute une dette sans employer la solidarité	270
b)	La responsabilité pour autrui	277
(i)	Plusieurs personnes tenues ensemble pour autrui	278
–	Plusieurs débiteurs tenus ensemble pour la dette d'une seule autre personne.	278
–	Plusieurs personnes tenues ensemble des dettes de plusieurs personnes différentes.	281

(ii) La personne tenue pour autrui et le véritable responsable	281
2.2 Mentions implicites	285
a) Les actions directes et les adjonctions de débiteurs.	285
b) Les substitutions de débiteurs.	293
c) Le partage d'un titre ou d'une fonction entre plusieurs personnes	296
Section 2- Dans une perspective pratique	298
1. La responsabilité découlant d'une atteinte à la réputation	299
2. L'article 2118 du <i>Code civil du Québec</i> – le droit de la construction	302
3. La responsabilité entre une personne morale et ses administrateurs.	304
4. Le paiement du loyer par plusieurs colocataires	309
Conclusion de la Partie II	323
CONCLUSION GÉNÉRALE	325
ANNEXE – La solidarité et l'obligation <i>in solidum</i> en matière de dommages punitifs	327
BIBLIOGRAPHIE	329
1. Doctrine qui s'intéresse précisément à l'obligation <i>in solidum</i>	329
1.1 Ouvrages généraux relatifs au droit des obligations.	329
a) Province de Québec.	329
b) Droit romain, Ancien droit français et droit français moderne	333
1.2 Articles relatifs à la solidarité et à l'obligation <i>in solidum</i>	337

XXXII L'OBLIGATION *IN SOLIDUM* EN DROIT PRIVÉ QUÉBÉCOIS

a) Province de Québec.	337
b) France.	341
2. Doctrine spécialisée en droit civil et en common law.	342
3. Les divers projets de <i>Code civil du Québec</i> et les commentaires	346
TABLE DE LA LÉGISLATION.	349
TABLE DE LA JURISPRUDENCE	365
INDEX ANALYTIQUE	383